

ARRETE N° RH 26.03.10

De Monsieur le Maire de La Trinité

**Portant délégation de fonctions et de signature à
Madame Emmanuelle FERNANDEZ
Troisième Adjointe au Maire**

Ladislav POLSKI, Maire de La Trinité,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints à neuf,

VU le procès-verbal de l'élection de Madame Emmanuelle FERNANDEZ en qualité de 3^{ème} Adjointe au Maire, en date du 21 mars 2026,

CONSIDÉRANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions et de signature.

ARRÊTE

ARTICLE I/ Il est donné délégation de fonctions à **Madame Emmanuelle FERNANDEZ**, sous ma surveillance et ma responsabilité, en sa qualité de Troisième Adjointe au Maire dans les domaines de **l'Environnement, les Mobilités et la représentation des intérêts de la commune au sein des copropriétés.**

ARTICLE II/ Cette délégation de fonctions entraîne délégation de signature. Toutes pièces et actes signés par Madame Emmanuelle FERNANDEZ, dans le cadre de la présente délégation de fonctions, seront signés, comme suit :

Pour le Maire et par délégation,
Madame Emmanuelle FERNANDEZ,
Adjointe déléguée à l'Environnement, aux Mobilités
et la représentation des intérêts de la commune
au sein des copropriétés

ARTICLE III/ Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>

ARTICLE IV/ Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la Mairie, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié et notifié à l'intéressée.

Fait à La Trinité, le 23 mars 2026

Ladislav POLSKI,
Maire de La Trinité

Spécimen de signature : Emmanuelle FERNANDEZ



Notifié à l'intéressée, le

27/03/2026

Signature

